

Le droit de l'employé



Actualité

Harmonisation
des statuts : quid des
droits déjà constitués ?

Chronique juridique

Le stage de transition

Série élections 2014

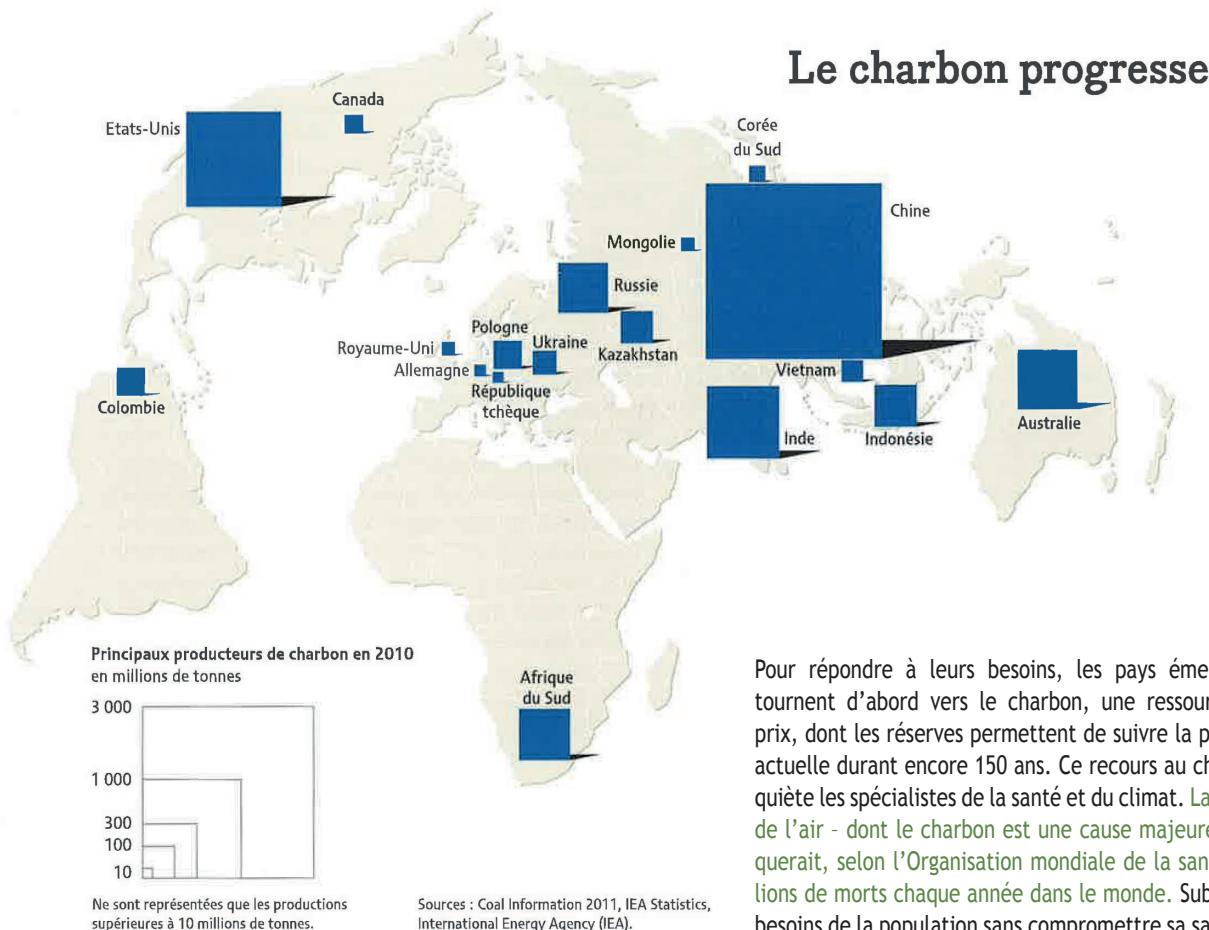
Votez pour votre énergie

CNE

L'avenir a son syndicat

Ça Nous Engage

A la carte



Pour répondre à leurs besoins, les pays émergents se tournent d'abord vers le charbon, une ressource à bas prix, dont les réserves permettent de suivre la production actuelle durant encore 150 ans. Ce recours au charbon inquiète les spécialistes de la santé et du climat. La pollution de l'air - dont le charbon est une cause majeure - provoquerait, selon l'Organisation mondiale de la santé, 2 millions de morts chaque année dans le monde. Subvenir aux besoins de la population sans compromettre sa santé, voilà tout le défi énergétique de notre siècle ! Pour y contribuer, lisez notre dossier en page 6.

Sommaire

2 Ça nous engage

4 Chronique juridique Le stage de transition

6 Actualité Harmonisation des statuts : Quid des droits déjà constitués ?

8 Série élections 2014

Votez pour votre énergie

L'Europe face à l'énorme défi à trois têtes
La Belgique doit voir plus loin que le bout de notre nez
Les Régions, dans la bonne voie

11 Ça se joue en Europe L'Allemagne se fait taper sur les doigts

12 Commerce Osons travailler moins !

13 Non Marchand Le Non Marchand offre de l'emploi aux jeunes

14 Services L'index de novembre - Infos services

16 Editorial Un conte de Noël



Spéculation : pas avec mon pognon

Le Réseau Financement Alternatif, FairFin et le collectif citoyen Roosevelt ont lancé la campagne Scinder Les Banques. Leur but est de récolter 100.000 signatures pour une séparation stricte des banques. C'est l'occasion ou jamais puisque le gouvernement est en train de préparer un projet de loi sur la réforme bancaire. Nous sommes tous concernés : les banques se servent de notre épargne pour spéculer sur les marchés, et lorsqu'elles se cassent la figure, c'est avec notre argent et en coupant dans les dépenses sociales que l'Etat les sauve. Il ne faut pas être expert pour demander que notre épargne ne serve plus à la spéculation des banques. Signez la pétition sur www.scinderlesbanques.be.

L'employé du mois nuit à la santé

Chez Yahoo!, les salariés se notent entre eux : la direction a mis en place un système d'évaluation de son personnel qui consiste à coter les salariés selon les objectifs atteints... ou non. Une appréciation qui n'est pas sans conséquence, puisque les employés « sous performants » (ceux qui ont raté ou raté occasionnellement leurs objectifs « au moins deux fois sur les cinq derniers trimestres évalués ») sont tout simplement licenciés. En quelques semaines, plus de 600 personnes auraient ainsi été virées par Yahoo!, sur base de critères de plus en plus suspects : certains managers déclarent en effet avoir été forcés de donner de mauvaises notes à leurs collègues, pour remplir les objectifs de l'évaluation.

Sur le même thème, une banque française s'est fait rappeler à l'ordre pour avoir instauré une gestion de son personnel basée sur le « benchmarking » : la banque comparait quotidiennement les résultats de chacun et affichait un classement. Le tribunal de grande instance de Lyon a estimé que la mise en concurrence des salariés suscitait un stress permanent qui nuisait gravement à leur santé. Ce jugement sans précédent ouvre la voie

à de nombreux recours partout où le « benchmarking » est à l'œuvre.



N'oubliez pas votre prime syndicale !

Dans certains secteurs, des primes sont octroyées aux travailleurs affiliés à un syndicat. Une vraie récompense : c'est grâce aux cotisations de ces personnes que les organisations syndicales sont financées, et ont donc les moyens d'agir, de négocier, d'obtenir de meilleures conditions de salaire et de travail pour l'ensemble des salariés, même ceux qui ne sont pas affiliés. Le moment où ces primes sont payées varie. Restez informés pour ne pas louper votre récompense : chaque mois dans les pages Infos services de votre Droit de l'Employé et sur notre site www.cne-gnc.be, découvrez quels secteurs sont concernés. Si c'est le vôtre, effectuez les démarches expliquées !

Ça, je peux le faire ! Donner à mes vœux la couleur de la solidarité

A l'aube des fêtes de fin d'année, Solidarité Mondiale vous propose des cartes de vœux originales et solidaires, message idéal de l'énergie positive et des bonnes ondes que vous souhaiterez transmettre autour de vous pour 2014 ! 5 cartes pour 5€, enveloppes comprises. Pour chaque carte commandée, 70 euro cents sont reversés aux organisations partenaires de Solidarité Mondiale. Ainsi,



tout en souhaitant vos meilleurs vœux à votre famille, vos amis, vos collègues, vous soutenez les populations du Sud ! Commandez-les dès aujourd'hui sur www.solmond.be ou au 02/246.38.81.



Le Droit de l'Employé est une publication mensuelle de la Centrale Nationale des Employés.

Secrétariat administratif

Chaussée de Louvain, 510 • 5004 Bouge
Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck
52 avenue Robert Schuman • 1400 Nivelles • 067 88 91 91

Ont participé à ce numéro

Julie Coumont • Delphine Latawiec • Etienne Lebeau
Jean-Benoît Maisin • Sébastien Robeet • Felipe Van Keirsbilck •
Cécile Van Wymersch
Contact : prenom.nom@acv-csc.be

Couverture : Serge Dehaes

Graphisme et mise en page : Linda Léonard

Cne-Gnc/Centrale nationale des employés
 @CNEGNC

Le stage de transition

Dans la famille des plans pour l'embauche et la formation, il existe déjà une série d'outils. Depuis peu, un dernier mécanisme s'est ajouté. C'est le stage de transition. Sa particularité : il intervient très tôt, lorsque le jeune demandeur d'emploi n'a pas encore d'allocations. En Wallonie et à Bruxelles, ils seront plus de 5.000 par an !

La stage de transition est un nouveau mécanisme d'insertion professionnelle. Il vise à permettre à des jeunes chercheurs d'emploi peu diplômés de faire connaissance avec le monde du travail. Il cible donc les jeunes adultes qui ont arrêté ou terminé leur formation et qui ne bénéficient pas encore d'allocations de l'office national de l'emploi (ONEM). Ce type de stage se déroule dans une entreprise commerciale, un service public ou un organisme non marchand.

La réglementation du chômage prévoit désormais une période d'attente de 12 mois, qui commence au moment où l'ancien étudiant s'inscrit comme chercheur d'emploi à l'office de l'emploi de sa Région (FOREM en Wallonie, Actiris à Bruxelles, Arbeitsamt en Région germanophone). Durant cette période, aucune allocation n'est versée. Cependant, le jeune peut commencer un stage de transition pendant la seconde moitié de la période d'attente de 12 mois.

Ne passez pas à côté de vos droits !

Avant le stage

Concrètement, le stage doit débuter entre le 6e et le 12e mois après l'inscription au service pour l'emploi. Le service pour l'emploi propose le stage au demandeur d'emploi. Celui-ci peut refuser la proposition. Il peut aussi, si le service de l'emploi ne lui propose rien, en demander un de sa propre initiative.

Le stage de transition est ouvert aux demandeurs d'emploi qui sont diplômés au maximum de l'enseignement secondaire supérieur (CESS). Il n'est par ailleurs ouvert qu'aux demandeurs d'emploi qui ont suivi l'accompagnement et les formations qui leur ont déjà été proposés par l'organisme pour l'emploi.

Avant de commencer le stage, un contrat doit être signé. Il doit être conclu par 3 parties : le maître de stage, le service pour l'emploi et le stagiaire.

Quelle est la durée du stage ?

Durée minimale	3 mois
Durée maximale	6 mois
Combien d'heures par semaine ?	À temps plein
Plusieurs stages possibles ?	Oui
Durée maximale de tous les stages	6 mois

Pour les stagiaires suivis par le FOREM, une partie du stage sera réalisée en dehors de l'entreprise, à savoir dans un centre de formation du FOREM ou de l'IFAPME. Cependant, si le maître de stage peut organiser lui-même une formation pour le stagiaire et que l'ONEM ou l'IFAPME peut difficilement mettre en place ce type de formation, l'entièreté du stage pourra être prestée dans l'entreprise. Si le stagiaire est suivi par Actiris ou le VDAB, une partie du stage peut également être réalisée en dehors de l'entreprise.

Dès que le stagiaire a conclu un contrat de stage de transition, il se présente dans un centre de service de la CSC avec un exemplaire du contrat. La CSC constituera avec le stagiaire le dossier et le transmettra au bureau du chômage. Les formulaires nécessaires sont les formulaires C109 et C1. Ils peuvent être obtenus au centre de service ou sur www.onem.be.

EN BREF

Après 6 mois de stage d'insertion, le jeune demandeur d'emploi peut effectuer un stage en entreprise, sous certaines conditions. Il perçoit alors des allocations de l'ONEM et une indemnité de son maître de stage.

Pendant le stage

Pendant la période d'attente de 12 mois, le demandeur d'emploi ne bénéficie pas d'allocations. Mais c'est différent s'il est en stage. En effet, pendant un stage d'insertion, le stagiaire bénéficie d'un revenu de l'ONEM et d'une indemnité de son maître de stage.

Allocation de stage

Combien ?	26,82 euros par jour
Qui paie ?	L'ONEM (via le syndicat)

Indemnité mensuelle

Combien ?	200 euros par mois
Qui paie ?	Le maître de stage

Le stage doit commencer durant la période pendant laquelle le demandeur d'emploi ne reçoit encore aucune indemnité. Toutefois, il est possible que cette période de 12 mois prenne fin pendant le stage de transition. Le demandeur d'emploi a alors droit à des allocations d'insertion. Si les allocations d'insertion sont plus avantageuses que les allocations liées au stage d'insertion, l'ONEM doit payer le montant qui correspond aux allocations d'insertion.

Que se passe-t-il si le stagiaire tombe malade ou qu'il est incapable de réaliser le stage pendant une période ?

Si la période d'incapacité est justifiée auprès de l'ONEM et du maître de stage, les allocations de stage continuent à être versées. L'indemnité mensuelle ne sera par contre pas payée pour ces jours-là.

Le stagiaire est-il soumis à d'autres règles ?

En matière d'horaire, les règles de l'entreprise s'appliquent. Le stagiaire présentera donc le nombre d'heures qui correspondent au temps plein de l'entreprise. Les heures supplémentaires sont interdites. Pour les vacances, par contre, le stagiaire n'a pas droit à des congés rémunérés. Au mieux, avec l'accord du maître de stage et du service pour l'em-

REFLEXES

1. Vérifiez que vous entrez dans les conditions requises : avoir moins de 30 ans, être diplômé au maximum d'un CESS, être inscrit comme demandeur d'emploi, être en stage d'insertion professionnelle depuis minimum 6 mois et maximum 12 mois et avoir collaboré aux actions d'accompagnement du service de l'emploi.
2. Si le service de l'emploi ne vous propose pas de stage de transition, vous pouvez lui en demander un.
3. Le contrat doit être signé entre le service de l'emploi, le maître de stage dans l'entreprise et vous.
4. Rendez-vous dans votre centre de service CSC avec un exemplaire du contrat. Nos collègues constitueront votre dossier avec vous.
5. Si vous souhaitez terminer votre stage avant la date convenue, prévenez d'abord le service de l'emploi.
6. Une fois le stage terminé, rendez-vous auprès du service de l'emploi pour actualiser votre situation.

plo, il peut prendre des jours congé non rémunérés.

Les mêmes règles de santé et de sécurité que celles qui sont appliquées aux travailleurs de l'entreprise doivent être appliquées au bénéfice du stagiaire. Les frais de déplacement doivent aussi être payés par le maître de stage, comme pour les travailleurs de l'entreprise. Par contre, aucune prime particulière dont bénéficient les travailleurs de l'entreprise n'est versée au stagiaire. Celui-ci ne bénéficie que de deux revenus : les allocations de stage et l'indemnité mensuelle.

À la fin de chaque mois, le maître de stage remet une attestation de présence, sur laquelle il mentionne les éventuels jours d'absence injustifiée et les jours où le stage a été formellement suspendu. Si le stagiaire suit aussi le stage auprès d'un organisme de formation ou d'accompagnement, ce dernier transmet également une attestation de présence. Ces attestations doivent être remises au centre de service de la CSC.

Pour les stagiaires suivis par le FOREM, le stagiaire, le conseiller référent et le maître de stage doivent se soumettre à une évaluation au plus tard avant la fin du stage. Le stage se termine normalement à la date prévue, mais peut également se terminer de manière anticipée. Dans tous les cas de fin anticipée, le stage ne peut pas se terminer sans l'intervention d'un conseiller du service pour l'emploi.

À la fin du stage

À la fin du stage, le maître de stage n'a aucune obligation d'embaucher le stagiaire. C'est une grande différence entre le stage de transition et les plans formation-insertion (PFI en Wallonie, FPI à Bruxelles). Il est donc probable que le stagiaire reste demandeur d'emploi. Dans ce cas, deux hypothèses existent. Si le délai d'attente de 12 mois est déjà terminé, le demandeur d'emploi bénéficie alors des allocations d'insertion. Dans le cas contraire, il faudra attendre l'expiration du délai (ou un nouveau stage de transition) pour bénéficier à nouveau d'allocations.

Attention : les allocations d'insertion, celles que le demandeur d'emploi peut éventuellement réclamer après le stage, ont une durée limitée. Elles ne sont versées que pendant 36 mois !

Une opportunité pour le jeune ?

Le stage de transition, c'est quoi finalement ?
Ce sont d'abord des heures qui sont prestées avec un statut défavorable. Pas de salaire complet, pas de maladie indemnisée, pas de vacances, pas de pension. Et pourtant : des prestations de travail, comme les autres travailleurs !

Les stages de transition, c'est une formation ?
Le risque qu'il soient au

bout du compte utilisés comme de l'emploi subventionné existe. Les coûts pour l'employeur sont très bas : environ 200 euros par mois contre au moins 1500 pour un emploi réel. L'encadrement du stagiaire dans l'entreprise est faible. L'employeur n'a aucune obligation d'embaucher le stagiaire à la fin du stage.

Les stages de transition sont une manière d'établir un « premier contact » entre le jeune demandeur d'emploi et le monde du travail. Vis-à-vis de jeunes qui sont relativement démunis pour trouver leur place dans le monde du travail, c'est une opportunité de mettre le pied à l'étrier. À côté de cet objectif louable, les équipes syndicales CNE seront attentives à ce que les stages de transition ne prennent pas, de manière structurée dans l'entreprise, une place qui est actuellement attribuée à de l'emploi.

Jean-Benoît Maisin



Série élections 2014

Septembre
les salaires

Octobre
la santé

Novembre
le chômage

Votez pour votre énergie

En mai 2014, nous serons appelés à élire nos représentants aux parlements européen, belge et wallon ou bruxellois. D'ici là, chaque mois, nous vous présentons un des enjeux de ce triple scrutin, qui vous concerne directement. En décembre, découvrez comment l'Europe, la Belgique et votre Région influencent votre accès aux ressources énergétiques.

Que ce soit pour chauffer nos habitations, alimenter nos machines ou nous déplacer, nos besoins en énergie sont de plus en plus prononcés. Et représentent une part importante dans le budget des ménages. Autant dire que la question de l'énergie exige des politiques ambitieuses.

L'Europe face à l'énorme défi à trois têtes

Même si la question énergétique a joué un rôle fondateur dans les premières étapes de la construction européenne, ce n'est que depuis 2007 que l'Union européenne dispose de compétences clairement définies en matière d'énergie. Attention, clairement définies ne veut pas dire étendues. Tout d'abord, l'UE ne peut intervenir que si elle est en mesure d'agir plus efficacement que les Etats membres. Les législations nationales ont donc la priorité. Ensuite, elle ne peut pas intervenir sur les choix des Etats membres en matière de sources d'approvisionnement énergétique, sauf à l'unanimité et pour des raisons environnementales. Derrière cette limite, se cache la question de l'énergie nucléaire : les options sur ce sujet varient énormément d'un Etat à l'autre en Europe. Il est pour l'instant difficilement envisageable de prendre une position européenne sur ce sujet. C'est donc avec des compétences plutôt limitées que l'Union européenne tente d'agir en matière d'énergie. Pourtant, les défis sont à la fois nombreux, mirobolants... et d'apparence incompatibles entre eux.

Se procurer de l'énergie

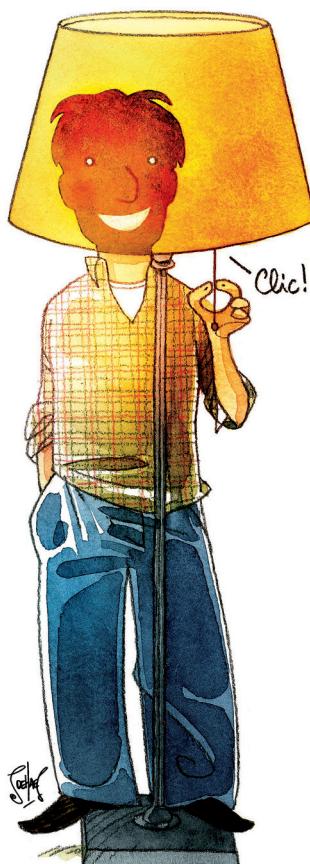
Le premier défi à relever, en matière d'énergie, est évidemment de s'en procurer. Et à ce jeu-là, l'Europe ne part pas gagnante : « L'Union européenne consomme environ 20% de l'énergie produite dans le monde. Disposant de peu de réserves (moins de 1%

des réserves mondiales pour le pétrole, 1,5% pour le gaz naturel et 4% pour le charbon), elle doit importer plus de la moitié de son énergie, une part qui pourrait passer à 70-75% d'ici 2030. »¹ Cette dépendance énergétique envers les pays producteurs, principalement la Russie, la Norvège, et les

pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole : actuellement 12 pays, répartis en Afrique, Amérique du Sud et Moyen-Orient), n'est pas sans conséquence. L'Union européenne se trouve en effet dans une position à tout le moins inconfortable lorsqu'elle doit entretenir des relations avec ces pays, qu'elles soient politiques, diplomatiques ou commerciales. L'ambiance qui plane sur les échanges entre l'Union ou l'un de ses Etats membres et Moscou est assez explicite à cet égard... S'assurer une sécurité d'approvisionnement en pétrole et en gaz représente donc plus qu'un défi énergétique pour l'Europe : il s'agit d'un enjeu hautement politique.

Maîtriser les prix

À côté de l'approvisionnement, l'Europe ambitionne de maîtriser les prix de l'énergie. « Créer un réel marché de l'énergie intégré pan-européen » et « émanciper le consommateur » font partie des priorités que s'est donnée l'Union d'ici 2020. Le printemps 2007 a déjà marqué une étape importante à ce niveau : depuis cette date, les consommateurs sont libres de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz. Entendons-nous bien : les politiques libérales visent surtout la « compétitivité » de l'économie européenne et de ses entreprises, plutôt que l'accès de tous les citoyens à l'énergie. Chez nous, ce n'est d'ailleurs qu'à partir du moment où la concurrence entre les différents fournisseurs





seurs est devenue réelle et la régulation des prix effective que les prix ont baissé. Dans les premières années, lorsqu'Electrabel profitait de son monopole pour fixer ses prix, le consommateur n'était franchement pas gâté. Depuis que d'autres fournisseurs concurrencent le géant belge de l'électricité, le consommateur a au moins le choix de changer de fournisseur s'il trouve une offre plus intéressante. Le rôle d'un organe de régulation et de contrôle comme la CREG (voir page 8), pour éviter les ententes entre les entreprises et défendre l'intérêt des consommateurs, est donc tout aussi déterminant.

Passer aux énergies propres

Enfin, aujourd'hui, il est tout simplement inenvisageable de ne pas aborder la question énergétique sous l'angle du défi environnemental. « *La consommation constitue l'essentiel des sucres d'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et donc la principale cause du réchauffement climatique.* »² En 2007, les Etats membres de l'Union européenne ont décidé de lier les politiques climatiques et énergétiques. Pour combattre le réchauffement, on estime que la température moyenne de la planète ne peut pas augmenter de plus de deux degrés Celsius par rapport au niveau préindustriel. Et 80 à 95% des réductions d'émission de gaz doivent être recherchés dans l'UE elle-même !³ Force est de constater que l'objectif est encore loin d'être atteint. La stratégie énergétique 2020 ne mentionne d'ailleurs pas les énergies propres ou renouvelables parmi ses priorités. Pour l'instant, l'UE a seulement publié sa « feuille de route vers une économie à faible intensité en carbone à l'horizon... 2050 » !

Sécurité d'approvisionnement, maîtrise des prix et énergie propre, voilà donc trois objectifs qui semblent se percuter et impliquer des choix politiques contradictoires. En réalité, c'est en répondant à la fois à ces trois besoins que l'Europe pourra se doter d'une bonne politique énergétique : efficace, juste et durable. Qui est prêt à relever le défi ?

¹ www.touteurope.eu

² Idem.

³ www.economie.fgov.be

L'Europe bientôt dirigée par les entreprises américaines ?

En ce moment, l'Europe et les Etats-Unis sont en train de négocier un accord de libre-échange : le traité transatlantique. Il s'agit de faire un grand marché commun entre les deux régions, en faisant sauter toutes les règles que les multinationales considèrent comme des obstacles pour vendre leurs produits. Selon Benjamin Coriat, professeur d'économie et co-président des Economistes Atterrés, l'Europe a tout à perdre dans ce projet : « *En matière sanitaire, sur la filière animale, les OGM, l'environnement avec les gaz de schiste, la finance...* Dans tous ces domaines le niveau de la réglementation américaine est beaucoup plus bas que chez nous. Donc, ces négociations qui s'engagent ne peuvent que déboucher sur un accord par le bas. L'Europe va voir se découdre une série de normes qui font sa spécificité. »⁴ En matière énergétique, plus précisément, les USA ont déjà fait d'autres choix que les Européens, en exploitant le gaz de schiste, malgré les dégâts environnementaux que cela implique. Avec cet accord de libre-échange, des entreprises américaines implantées en Europe pourraient tout à fait attaquer un pays membre qui refuse d'exploiter le gaz de schiste, en invoquant qu'il s'agit d'un « obstacle inutile ». En effet, dans le mandat que les chefs de gouvernement et d'Etat ont donné à la Commission européenne pour négocier ce traité, il est indiqué que l'accord doit assurer « *un résultat équilibré entre l'élimination des droits et l'élimination des obstacles réglementaires inutiles au commerce et une amélioration des règles* ». Selon Raoul Marc Jennar, « *on est bien dans la phraséologie de l'OMC où sont considérées comme « obstacles inutiles » des législations et réglementations sociales, salariales, sanitaires, phytosanitaires, environnementales et écologiques.* »⁵

Pour y parvenir, il suffirait aux multinationales de solliciter l'*« Organe de règlement des différends »*, prévu dans le traité. Une sorte de cour d'arbitrage, entre un Etat et un investisseur. Une entreprise pourrait ainsi contourner les tribunaux classiques respectueux de la souveraineté des Etats et de leurs droits nationaux, notamment sur la protection de l'environnement. Cela « *va ouvrir les vannes à des poursuites de plusieurs millions d'euros par de grandes entreprises qui contestent des politiques démocratiques visant à protéger l'environnement et la santé publique* », soulignent le Corporate Europe Observatory et le Transnational Institute. « *Leur rapport révèle une campagne déterminée de lobbying menée par les groupes de pression de l'industrie et des cabinets juridiques afin d'accorder des droits sans précédent aux entreprises, leur permettant de poursuivre des gouvernements pour des législations ou réglementations qui interféreraient avec leurs profits. Il met en évidence le programme agressif du géant états-unien de l'énergie Chevron sur cette question du règlement des différends investisseur-État : « Chevron a déjà utilisé des mécanismes similaires afin d'essayer d'éviter de payer 18 milliards de dollars en réparation d'une pollution pétrolière en Amazonie. Il en appelle maintenant à la plus forte protection possible vis-à-vis des mesures gouvernementales européennes qui pourraient interférer avec ses investissements dans de grands projets énergétiques, dont la fracturation (hydraulique, ou fracking, pour l'extraction des gaz de schiste)* », préviennent les deux ONG. »⁶ Le traité transatlantique ne devrait pas aboutir avant les prochaines élections européennes. Celles-ci seront donc l'occasion de voter pour les politiques qui s'opposeront à cette corruption légale.

⁴ www.lavie.fr

⁵ www.blogs.mediapart.fr

⁶ www.politis.fr



La Belgique doit voir plus loin que le bout de notre nez

La liste des compétences fédérales en matière d'énergie est très précise : la Belgique est compétente pour la tarification de l'électricité et du gaz naturel, le réseau électrique à haute tension, le stockage et le transport du gaz naturel, la production d'électricité (sauf les sources renouvelables et la cogénération) et l'énergie nucléaire. Ces missions n'ont rien de symbolique ; les choix politiques qu'elles impliquent ont un impact important sur votre vie quotidienne. Insistons sur deux de ces compétences : la tarification de l'énergie et le nucléaire.

La TVA à 6%, une fausse bonne idée

Ce n'est pas l'Etat qui fixe lui-même le prix de l'énergie. Depuis la libéralisation du marché (voir page 6), ce sont les fournisseurs qui déterminent leurs prix de vente. Mais le pouvoir fédéral garde un certain contrôle en élaborant des principes de tarification, via prix maximum pour le client final notamment. Précisons que cette compétence passera aux Régions dès 2014 (voir ci-contre). Par ailleurs, la politique fédérale influence également le prix de l'énergie via la TVA et la cotisation fédérale. Cette cotisation fédérale finance des services publics liés à l'énergie : la dénucléarisation, la lutte contre l'effet de serre, les avantages pour les personnes à faibles revenus, la CREG (voir encadré)... La TVA, quant à elle, permet de financer l'Etat pour toutes sortes de ses missions, comme pour les autres produits.

Le plan de relance et de compétitivité du gouvernement, adopté ce 29 novembre, intègre une baisse de la TVA sur l'électricité de 21% à 6%. Cette mesure était débattue depuis quelques semaines. D'après le secrétaire d'Etat à l'énergie, « cette diminution de la TVA représente une réduction de la facture électrique de tous les Belges de 12,4% ». Au premier abord, la décision apparaît donc comme une bonne nouvelle. Pourtant, en bout de course, vous risquez bien d'y perdre. Explication : en Belgique, le coût de l'électricité est répercuté dans le

panier qui sert à calculer l'indice des prix. Lorsque le prix de ce panier dépasse un certain seuil, les salaires et les allocations sociales augmentent. C'est le mécanisme de l'indexation automatique. Ainsi, si la facture d'électricité diminue, le passage du seuil est retardé. Le gouvernement le dit d'ailleurs lui-même : cette mesure « *augmentera aussi la compétitivité des entreprises, car elle réduit leur handicap salarial par rapport à leurs concurrents des pays voisins* ». Or, le prix des autres éléments du panier ne diminue pas. Certains ménages pourraient ainsi perdre plus avec ce recul d'indexation que ce qu'ils auront gagné avec la baisse de TVA sur l'électricité. En outre, cette mesure favorise les gros consommateurs : plus on consomme, plus on gagne de l'argent. Les partisans de cette baisse de TVA assurent qu'elle permettra également la création de 8000 emplois. Sur ce point, nous sommes encore plus sceptiques : tous les cadeaux offerts aux entreprises, lorsqu'ils ne sont pas explicitement conditionnés à la création d'emploi, donnent généralement très peu de

résultats. Sans compter le manque à gagner pour les finances de l'Etat.

Quitte à consacrer de l'argent pour alléger la facture des ménages, le soutien aux économies d'énergie via l'isolation ou la production d'énergies propres nous semblait plus efficace. Car l'énergie la moins chère, c'est celle qu'on ne consomme pas ! Cette politique avait également l'avantage d'être durable. La baisse de la TVA, décidée juste avant les élections et jusque 2015, risque au contraire de passer à la trappe dès que la campagne électorale sera loin...

Sortir plus forts du nucléaire

Cette approche environnementale de l'énergie nous amène à commenter une deuxième compétence fédérale : l'énergie nucléaire, dont on connaît tous les dangers. En 2003, la Belgique a voté une loi de sortie du nucléaire, qui contenait un calendrier précis. Depuis, la fermeture des différents centrales est régulièrement reportée. Pas plus tard que ce 28 novembre, le Parlement a voté

Qui fait quoi ?

Le marché de l'électricité et du gaz naturel est animé par une kyrielle d'acteurs, remplissant chacun un rôle bien précis.

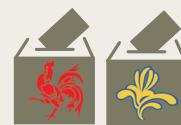
La production d'électricité est ouverte à la concurrence : est producteur d'électricité tout particulier ou entreprise qui le souhaite. L'électricité est produite dans des centrales nucléaires, des centrales classiques (à partir de charbon, pétrole ou gaz) ou à partir de sources d'énergie renouvelable (éolienne, panneaux solaires, biogaz, géothermie...). L'importation du gaz naturel (il n'y a pas de gisement en Belgique) est également ouverte à la concurrence.

Une fois produite ou importée, l'électricité et le gaz doivent être transportés vers les gestionnaires de réseau de distribution. Ce sont ces derniers qui acheminent ensuite l'énergie jusque dans les habitations. Les entreprises qui assurent le transport et la distribution sont désignées et contrôlées par l'Etat.

Les entreprises qui se chargent d'acheter l'électricité et le gaz auprès des producteurs et importateurs pour les revendre aux clients sont les fournisseurs. Ils doivent disposer d'une licence délivrée par le ministre régional de l'Energie.

Enfin, les régulateurs sont les organismes publics chargés de veiller au bon fonctionnement du marché. Il s'agit de la CREG au niveau fédéral, de la CWaPE en Région wallonne, BRUGEL en Région bruxelloise et la VREG en Flandre.

Les Régions, dans la bonne voie



la prolongation de la centrale nucléaire de Tihange 1, qui sera donc arrêtée en 2025 au lieu de 2015. Parmi les 7 centrales belges, 5 devraient donc fermer entre 2022 et 2025, ce qui paraît plutôt compliqué. D'après certains, cette décision compromet ainsi la sortie du nucléaire. La prolongation de Tihange 1 avait d'ailleurs été déconseillée par la CREG. La question du nucléaire n'a rien d'évident, les tournées politiques en témoignent. Il faut en effet prendre en compte le coût que représente cette sortie du nucléaire, ainsi que l'emploi des personnes qui y travaillent, tout en assurant une garantie d'approvisionnement en énergie. Mais les centrales nucléaires ne sont certainement pas un modèle d'avenir et l'innovation pour trouver d'autres moyens de produire de l'énergie doit être encouragée. Nous attendons donc de nos politiques qu'ils fassent preuves de courage, de bon sens et de créativité.



Les Régions sont compétentes pour la distribution de l'électricité vers les habitations, la distribution du gaz naturel, la production d'électricité à partir des sources d'énergies renouvelables et de la cogénération, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les obligations de service public. Dès 2014, elles seront également responsables de la politique tarifaire de l'énergie. Que ce soit en Wallonie ou à Bruxelles, la politique énergétique semble en bonne voie.

La Wallonie fait payer le juste prix

A ce titre, le gouvernement wallon s'est déjà doté d'un plan, du moins concernant l'électricité. Une tarification progressive, qui vise à la fois à décourager la consommation superflue et à protéger la consommation essentielle. Explication : dorénavant, les premiers kWh, alimentant les besoins de base des ménages, seront gratuits. Ensuite, les prix augmenteront avec la consommation : plus on consomme de l'électricité, plus on paie cher. La réforme a pris soin de prévoir des exceptions pour les personnes se chauffant à l'électricité ou via une pompe à chaleur, les clients professionnels et les agriculteurs. D'après le ministre de l'Energie, « environ 65% des ménages wallons concernés par la tarification progressive, solidaire et familiale verront leur facture diminuer grâce au nouveau mécanisme ». Bien sûr, le système méritera d'être évalué, pour prévoir d'éventuels ajustements. Mais il est clair que la tarification progressive a le double avantage d'être sociale et environnementale. Comme quoi, ces deux objectifs ne sont pas incompatibles.

Bruxelles consomme moins

Ces dernières années, la Région bruxelloise semble avoir fait un bond gigantesque en matière de politique énergétique. Misant sur l'efficacité, la Région a réduit de 18%, en 6 ans, sa consommation énergétique par habitant.⁹ La Commission européenne lui a d'ailleurs décerné le Sustainable Energy Award 2012. Et à partir de 2015, tous les nouveaux immeubles devront être construits pour être passifs. La Région de Bruxelles-Capitale sera la première région européenne à imposer ce degré d'exigence. Une politique assez spectaculaire, mais qui nécessitera des investissements coûteux, car la construction passive (le bâtiment ne consomme aucune énergie) est complexe. Les moyens seraient sans doute mieux utilisés dans la rénovation et l'isolation des bâtiments existants, pour qu'ils deviennent des bâtiments à basse énergie. D'autant plus qu'à Bruxelles, les nouvelles constructions sont plutôt rares. Cette politique aurait ainsi l'avantage de permettre à tous les habitants de consommer moins, et pas seulement à ceux qui ont les moyens de construire dans la capitale.

Par ailleurs, lorsqu'on parle de consommation d'énergie à Bruxelles, il est impossible de ne pas s'attarder sur les problèmes de mobilité. Chaque jour, des heures de carburant se volatilisent dans l'air parce que les voitures sont coincées dans les embouteillages. Penser et exécuter un vrai plan de mobilité, qui mise sur les transports en commun, permettrait d'économiser toute cette énergie, tout en redonnant un air frais à la capitale.

⁹ www.villedurable.be

Actualité

Harmonisation des statuts :

Quid des droits déjà constitués ?

La loi relative à l'harmonisation des statuts ouvrier et employé est, à l'heure d'écrire ces lignes, en discussion au Parlement. Une brochure explicative est disponible afin de vous guider dans les méandres de cette nouvelle législation. N'hésitez pas à vous la procurer auprès de votre délégué ou au secrétariat régional de la CNE !

Le Droit de l'Employé de septembre 2013 a brossé à grands traits les différents éléments du compromis de juillet. La loi reprenant assez fidèlement ce compromis, ce qui y figurait reste d'actualité et est plus finement détaillé dans la brochure. Les nouveaux délais de préavis sont conformes au compromis.

Une question mérite cependant que l'on s'attarde quelque peu : quel est l'impact de la nouvelle législation sur les droits des travailleurs déjà sous contrat ?

Si vous étiez occupé avant le 1er janvier 2014, votre délai de préavis sera calculé tenant compte de deux anciennetés distinctes : votre ancienneté acquise au 31 décembre

Les nouveaux délais de préavis

Ancienneté	Délai de préavis
0	2s
3m	4s
6m	6s
9m	7s
1a	8s
1a3m	9s
1a6m	10s
1a9m	11s
2a	12s
3a	13s
4a	15s
5a	18s
6a	21s
...	+3s/an
19a	60s
20a	62s
21a	63s
22a	64s
23a	65s
...	+1s/an

Les nouveaux délais de préavis sont utilisés dans la deuxième étape du calcul.

2013 et votre ancienneté acquise à partir du 1er janvier 2014. Imaginez un sac à dos, dans lequel vous transportez vos droits acquis en 2013, et dans lequel s'ajoutera le délai de préavis calculé à partir d'une nouvelle ancienneté débutant au 1er janvier 2014.

Si vous êtes licencié à partir du 1er janvier 2014, il faudra donc procéder en deux étapes pour calculer le préavis auquel vous aurez droit.

1ère étape : on stocke le délai de préavis acquis au 31 décembre 2013

On présume que vous êtes licencié le 31 décembre 2013. Les anciennes règles s'appliquent.

Si vous êtes ouvrier :

Les délais de préavis sont inscrits dans la loi du 3 juillet 1978 ou dans des conventions collectives de travail sectorielles ou encore en application de la convention collective de travail n° 75 du Conseil National du Travail.

Si vous êtes employé :

Les délais de préavis sont calculés différemment, selon le niveau de rémunération.

Prendre en considération l'ancienneté acquise au 1er décembre 2013 en fonction de la rémunération.

- Votre rémunération brute annuelle n'excède pas 32.254€ : votre préavis est de trois mois par tranche entamée de cinq ans d'ancienneté.
- Votre rémunération brute annuelle dépasse 32.254€ : votre délai de préavis est de 1 mois par année d'ancienneté.

2ème étape : on calcule le délai de préavis acquis à partir du 1er janvier 2014

Le compteur est remis à zéro, et votre ancienneté débute, selon les nouvelles règles en vigueur, au 1er janvier 2014. Les délais sont fixés en nombre de semaines par tranche de mois ou d'années d'ancienneté (voir tableau).

3ème étape : on additionne les deux délais de préavis

Les délais de préavis calculés dans les deux étapes sont additionnés pour obtenir le délai total.

Sébastien Robeet



La brochure explicative est disponible sur www.cne-gnc.be, auprès de votre délégué-e ou au secrétariat régional de la CNE.

Exemple

Nabila est engagée comme employée le 10 juin 2009, avec une rémunération annuelle brute inférieure à 32.254€. Elle est licenciée le 15 septembre 2016 (date de prise de cours du préavis).

1ère étape : au 31 décembre 2013, Nabila a droit à 3 mois de préavis, car elle a moins de 5 ans d'ancienneté.

2ème étape : au 15 septembre 2016, Nabila entre dans sa troisième année d'ancienneté, depuis le 1er janvier 2014. Selon la nouvelle législation, elle bénéficie donc de 12 semaines de préavis.

3ème étape : Nabila a donc droit à 3 mois + 12 semaines de préavis.



L'Allemagne se fait taper sur les doigts

L'Allemagne est sous pression. Tour à tour, le gouvernement américain et la Commission européenne ont critiqué l'importance de son excédent commercial. Le gouvernement américain parle de demande intérieure « anémique » ; la Commission lance un examen approfondi de ces excédents. Ils ont raison de s'inquiéter.

Les déséquilibres commerciaux entre les pays de la zone euro constituent une cause majeure de la crise actuelle. Depuis la création de l'euro, ces déséquilibres n'ont cessé de s'accentuer. Les déficits commerciaux se sont accumulés dans les pays aujourd'hui les plus en crise (Grèce, Portugal, Irlande...), tandis que d'autres pays accumulaient des excédents. L'Allemagne est cependant hors catégorie : ses excédents sont beaucoup plus importants que dans n'importe quel autre pays européen.

Un surplus commercial se produit lorsque le montant des exportations dépasse le montant des importations. Une croissance de l'excédent commercial peut donc signaler soit une progression des exportations, soit une diminution des importations (soit les deux à la fois). Les discours habituels sur l'Allemagne ne retiennent généralement que la première explication. L'excédent commercial serait dû à la très grande compétitivité de l'économie allemande, une compétitivité alimentée au cours des quinze dernières années par une très forte pression à la baisse sur les salaires. Une étude récente de la banque de France vient nuancer ce discours.¹ La principale spécificité de l'Allemagne, c'est surtout sa très forte austérité salariale. Les coûts salariaux allemands ont baissé en Allemagne de 1999 à 2007, alors qu'ils augmentaient partout ailleurs. Les exportations allemandes sont dynamiques, mais sur ce point d'autres pays font aussi bien qu'elles voire mieux. Des pays comme la Grèce et l'Espagne ont eu des exportations aussi dynamiques que l'Allemagne dans la décennie qui a précédé la crise. La faiblesse des coûts salariaux n'explique donc pas l'importance du surplus allemand. D'ailleurs, la baisse des salaires n'a été que partiellement répercutée dans les prix. Les entreprises ont utilisé la baisse des coûts davantage pour enrichir leurs actionnaires que pour réduire leurs prix.

L'Allemagne fait des bulles financières

C'est donc du côté des importations que se trouve l'essentiel de l'explication. Les faibles salaires ont laminé la demande intérieure de l'Allemagne. Les importations ont donc ralenti. Des exportations dynamiques, combinées à des importations faibles, ont fait exploser le surplus commercial. Mais l'Allemagne a aussi contribué au déséquilibre des pays périphériques. En effet, un pays connaissant un surplus commercial est aussi un pays qui dispose d'une épargne abondante. Les banques allemandes ont recyclé cette épargne vers les pays périphériques. Ces flux de capitaux ont alimenté le crédit en Grèce, en Espagne, en Irlande..., ce qui a provoqué une surchauffe économique et l'émergence de bulles financières et immobilières (voir syndico). Alors que la demande intérieure allemande stagnait, celle des pays périphériques a explosé grâce au crédit : consommation des ménages, construction de logement. Les importations ont donc progressé beaucoup plus vite que dans le reste de l'Europe. Les déficits commerciaux de ces pays se sont accumulés, jusqu'à ce que les marchés financiers sifflent la fin de la récréation....

EN BREF

L'Allemagne exporte beaucoup et importe très peu. En cause : les faibles salaires des Allemands. Une politique à l'origine de la crise économique et enfin dénoncée par la Commission européenne.

La crise de la zone euro n'a donc sa source ni dans les écarts de compétitivité, ni dans les écarts de salaires, comme le répète inlassablement la Commission. Elle trouve son origine dans la demande anémique de l'Allemagne et dans les erreurs des banques et de ceux qui étaient chargés de les contrôler. L'examen « approfondi » de l'Allemagne peut donc conduire, si la Commission le veut vraiment, à revoir du tout au tout les recettes pour sortir de la crise.

Etienne Lebeau

¹ Guillaume Gaulier et Vincent Vicard, « Evolution des déséquilibres courants dans la zone euro : choc de compétitivité ou choc de demande ? », Bulletin de la Banque de France, 2012.

LE SYNDICE

Bulle financière

La bulle financière est créée par la spéculation : un certain nombre de personnes pensent qu'un actif va prendre de la valeur et les acheteurs s'empressent de se manifester pour que le prix de cet actif augmente effectivement. Mais comme cette hausse artificielle n'a aucun lien avec la valeur réelle de l'actif, on finit par s'en rendre compte : tous les investisseurs vendent alors leurs actifs en même temps, dans la panique, et les prix chutent violemment. La bulle éclate. Les ménages qui ont consommé et se sont fortement endettés ne peuvent alors plus rembourser leurs emprunts, et l'impact d'un mécanisme artificiel devient tout à fait réel : c'est la crise économique.

Osons travailler moins !

Ces 14 et 15 novembre, plus de 200 militants et militantes du secteur Commerce se sont lancés dans une campagne sur la réduction du temps de travail.

EN BREF

La réduction du temps de travail est au cœur du projet CNE depuis de longues années. Déjà en 2001, le secteur s'est mis en marche et après une longue lutte, une partie des commissions paritaires sont passées à 35 heures semaine (ou 36 avec 6 jours de congé). Tout le monde y a gagné : aussi bien les temps pleins qui ont récupéré du temps libre que les temps partiels qui ont vu leur salaire augmenté proportionnellement. Nous nous sommes réappropriés une partie des fruits de la croissance que nous créons chaque jour. Ce n'était alors qu'une étape.

Puisque le blocage des salaires empêche de négocier de l'argent, la CNE Commerce revendique du temps : 32 heures en 4 jours, sans perte de salaire et sans augmenter la cadence. C'est parti !

Nos travailleurs s'appauvrisent tandis que d'autres tirent les marrons du feu ! Nos travailleurs ont peur, entre la crise et les restructurations qui alimentent les journaux du soir. Il est temps de rééquilibrer la balance de la justice.

Et le tableau ne serait pas complet si, tandis que nous finissons de pénibles négociations sectorielles, les secteurs ne s'étaient pas vus privés de leur rôle de négociation sur la question du salaire et pouvoir d'achat des travailleurs...

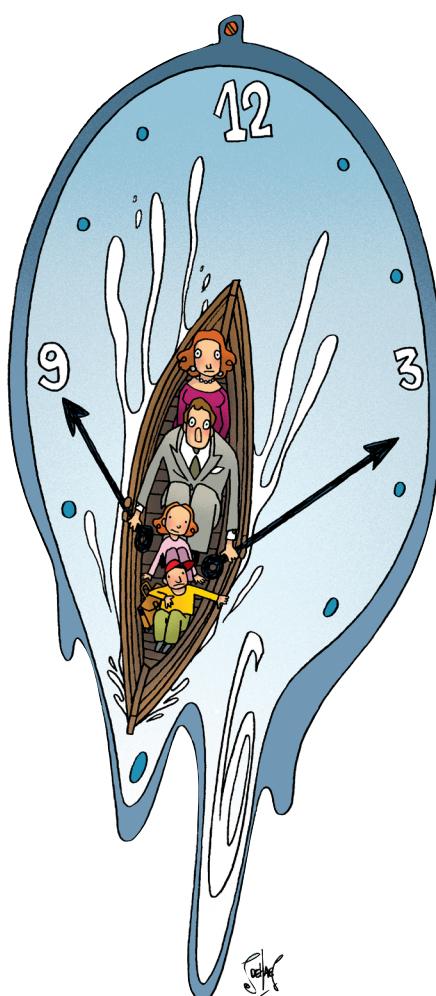
Qu'à cela ne tienne : à salaire égal, tentons de reconquérir le temps. Le temps, c'est de l'argent, c'est la santé, c'est aussi du temps pour la famille, pour s'épanouir, pour se réapproprier sa vie.

Une revendication de solidarité pour tous !

La réduction du temps de travail profitera à tous, quel que soit l'enseigne, quel que soit le statut. Elle permettra d'améliorer le statut des temps partiels, d'alléger les fins de carrière, de régler une partie des soucis liés à la conciliation vie privée - vie professionnelle. Elle redistribuera le travail pour offrir autre chose aux jeunes sans emploi qu'une carrière émiettée, de contrats précaires en stages subsidiés.

La réduction du temps de travail reste également ancrée dans une démarche d'émancipation. Travailler moins, pour gagner autant et se réapproprier du temps et mener une vie de qualité comme parents, citoyens, femmes, hommes. Se réapproprier du temps pour se former, s'engager, pour s'épanouir. 32h, en 4 jours, sans perte de salaire, avec embauche compensatoire et sans augmentation des cadences. Cet « horizon à atteindre » sera notre utopie ancrée dans un projet réaliste, censé, argumenté et partagé. « *Le progrès n'est que l'accomplissement des utopies* », disait Oscar Wilde. Rêvons, osons, mobilisons ! Rendez-vous dans vos magasins, à côté de vos délégués, sur notre site, sur Facebook pour suivre notre campagne !

Delphine Latawiec



Du nouveau sur le site !

Militant-es, affilié-es ? En quelques clics, vous trouverez toutes les explications sur vos droits, quelle que soit l'enseigne dans laquelle vous travaillez. Suivez également les nouveautés du secteur !

www.cne-gnc.be/commerce

Le Non Marchand offre de l'emploi aux jeunes

Face au chômage des jeunes, l'Europe débloque des fonds et la ministre de l'Emploi lance un appel à projets que l'Etat financera. L'occasion de rappeler ce qui existe déjà dans le secteur Non Marchand, en matière d'aides à l'emploi.

Le chômage des jeunes est une préoccupation majeure depuis plusieurs années. Ces derniers temps, de nombreuses voix s'inquiètent de cette « génération perdue ». L'Europe vient de débloquer des moyens financiers (6 milliards d'euros) pour les deux années qui viennent (voir notre dossier chômage dans Droit de l'Employé de novembre 2013, page 8). De son côté, la ministre de l'Emploi a lancé un appel à projets. Voilà donc des opportunités que le secteur Non Marchand a bien l'intention de saisir (voir encadré). En attendant, il est bon de rappeler que des mesures existent déjà pour favoriser l'emploi des jeunes.

Ces mesures incitant l'emploi des jeunes auprès des employeurs se sont concrétisées dans le secteur Non marchand depuis quelques années et aujourd'hui encore, le secteur des milieux d'accueil de l'enfance et celui des maisons de repos et maisons de repos et de soins s'inscrivent dans cette volonté de permettre aux jeunes de moins de 25 ou 30 ans d'acquérir des compétences et de trouver un emploi dans le secteur qui les intéresse.

Peu le savent ! Voici donc un rappel des mesures qui offrent aux jeunes les moins qualifiés les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi.

Dans les milieux d'accueil de l'enfance

L'accueil des enfants de 3 à 12 ans en dehors des heures scolaires facilite la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des travailleurs. Les pouvoirs publics ont donc décidé de soutenir et professionnaliser ce secteur, via le dispositif « emploi-jeune ». Concrètement, le jeune qui est prêt à se former doit suivre un plan de formation (formation de base, formation qualifiante et

formation continue). Son employeur reçoit de la part du fonds social une subvention de maximum 35.000 euros, correspondant au coût salarial pour un équivalent temps plein. L'employeur et le travailleur s'engagent mutuellement : le premier à soutenir l'effort de formation et de professionnalisation du travailleur, le second à s'impliquer activement dans son plan de formation.

Plus d'infos : www.apefasbl.org/les-fonds-de-formation/moe-milieux-daccueil-denfants

Dans les maisons de repos

Dans le cadre du Pacte des générations, les jeunes de moins de 30 ans moins scolarisés qui sont engagés dans une maison de repos bénéficient également d'une intervention financière du fonds social, équivalant à maximum 120 heures de formation.

La période au cours de laquelle la formation a lieu est entièrement déterminée par l'institution. Cette aide est cumulable : les

jeunes qui en bénéficient peuvent également faire appel aux autres initiatives de formations qu'offre le Fonds social.

Dans les maisons de repos et les hôpitaux

Tout jeune de moins de 25 ans qui souhaite travailler dans le secteur des maisons de repos ou des hôpitaux peut le faire tout en continuant à se former, en alternant stages et cours à mi-temps dans une école. C'est la formation en alternance.

Ces cours permettent d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires pour exercer le métier de son choix : collaborateur administratif, aide en cuisine, commis de cuisine, assistant en logistique (dans les hôpitaux), aide logistique, jardinier, aide-soignant... La formation dure entre une et trois années et aboutit à un certificat reconnu au niveau fédéral.

En plus de l'apprentissage sur le terrain, ce système permet au jeune de recevoir mensuellement une prime d'apprentissage (qui évolue en fonction de son âge). Et l'employeur lui rembourse aussi les frais de transport.

Plus d'infos : www.fe-bi.org/fr/jeunes ou 02/229.20.35.

Cécile Van Wymersch

A l'horizon... encore d'autres mesures en faveur des jeunes !

Le gouvernement a dégagé une enveloppe budgétaire de 12 millions d'euros afin de mettre des moyens supplémentaires à disposition des secteurs qui développent des projets en faveur de certaines catégories de jeunes appartenant aux groupes à risque et cela pour 2014-2015.

Un appel à projets a été lancé fin octobre par la ministre De Coninck. Le secteur Non Marchand a déposé différentes initiatives, que ce soit pour élargir le projet de formation en alternance, favoriser et inciter l'emploi des jeunes dans le cadre du Pacte des générations, ou permettre aux jeunes de découvrir le travail dans le secteur, via les stages découvertes entre autres. Nous espérons que ces projets seront retenus par la Commission chargée de la sélection ! Le secteur Non Marchand, en constante progression, pourra ainsi ouvrir de nouveaux débouchés pour les jeunes, leur donner de nouvelles perspectives.

Travailleurs frontaliers franco-belges

Une bonne information, la meilleure prévention Un service de qualité pour toute la frontière franco-belge

Franchir le pas d'un travail en dehors de ses propres frontières en recigne plus d'un. Il est de coutume de considérer ces questions comme difficiles et délicates : pluralité d'institutions, d'organismes publics, mauvais renseignements ou difficultés voire impossibilité d'en obtenir. Ils sont effectivement nombreux à se poser des centaines de questions, sans obtenir la moindre réponse en retour. A cela, il faut encore ajouter les rumeurs et les « légendes »...

Le « service frontaliers » de la CSC entend chaque jour ces récits, ces questions. Afin de répondre à cette demande sans cesse grandissante, la CSC, forte d'une expérience de plus de 75 ans dans le domaine, a décidé, en collaboration avec EURESCCHANNEL, d'informer au mieux ces travailleurs frontaliers sur les questions les plus fréquemment rencontrées. Car une mauvaise information ou une mauvaise réponse peut entraîner des situations dramatiques, comme en témoignent chaque jour des récits difficiles à entendre. Cet homme qui n'a plus droit aux soins de santé en France, cette femme qui se voit imposer en Belgique sur les trois dernières années, avec accroissements...

Afin de briser les tabous et les interrogations sur le travail frontaliers mais surtout pour éviter au maximum les situations liées aux informations incorrectes ou farfelues, la CSC a publié un ensemble de fiches thématiques reprenant les plus grandes interrogations rencontrées au quotidien par son service des Frontaliers. Elles sont au nombre de 18 et reprennent, pour chacune, un sujet sur une situation spécifique aussi bien pour les résidents belges travaillant en France que pour les résidents français travaillant en Belgique. Les travailleurs du secteur public ne sont pas en reste. Elles sont également disponibles sur notre site internet www.cscservice.be, dans la rubrique « Le service des Frontaliers ».

Vous voulez savoir quelles formalités administratives vous devez accomplir, où vous devez payer vos impôts, vos cotisations sociales, quels sont vos droits à la pension vieillesse, au chômage, ce que vous devez faire en cas d'incapacité de travail... etc?

Autant de réponses dans ces fiches agrémentées d'exemples et simplifiées au maximum qui permettent de rendre l'information accessible et lisible sur une thématique qui reste, encore aujourd'hui, malheureusement alambiquée.

Et si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, il ne vous reste donc qu'à nous contacter au 069/880.930.

Nous vous y répondrons avec plaisir tous les lundis, mardis et jeudis matins de 8h30 à 11h30 ainsi que le mercredi de 13h00 à 16h30. Vous pouvez également nous rencontrer tous les mardis et jeudis matins à la CSC de Mouscron, Place Charles de Gaulle, 3 à 7700 Mouscron.

UCL Faculté ouverte de politique économique et sociale

La FOPES : un master universitaire pour adultes, près de chez vous.

Se former tout en travaillant, c'est possible. C'est le pari que rencontre la FOPES, depuis près de 40 ans, grâce à sa politique d'admission, son organisation horaire, la proximité avec les lieux et centres d'intérêt des étudiants, l'accompagnement de leurs efforts de formation... Master universitaire en politique économique et sociale, accessible grâce à la « Valorisation des Acquis de l'Expérience» ou par des passerelles à certains diplômés de Hautes Ecoles.

- Cours le samedi ou un jour de semaine et un soir par semaine
- Dispositifs pédagogiques adaptés à des adultes
- Apprentissage coopératif

La formation dure trois 3 ans. Elle s'organise en groupes dont les activités sont partiellement décentralisées. Séances d'information dans toutes les régions. www.uclouvain.be/opes ou chantal.grand-maire@uclouvain.be ou 010/47 39 07.

Indexations

Grâce aux tableaux ci-dessous, vous pouvez vérifier sur votre fiche de paie du mois si les indexations s'appliquant à votre commission paritaire ont bien été prises en compte. Il est précisé entre parenthèses si l'indexation concerne le salaire barémique (sal. bar.) et/ou effectif (effect.) dans le cas où votre salaire est supérieur au barème.

N° CP*	Indexations novembre 2013
308	Sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation Salaires précédents x 1 (sal. min.).
309	Sociétés de bourse Salaires précédents x 1 (sal. min.).
310	Banques Salaires précédents x 1 (sal. bar.).
326	Industrie du gaz et de l'électricité Salaires précédents x 1 ou traitements de base janvier 2012 (CCT garantie des droits) x 1,2094 (sal. bar.). Salaires précédents x 1 ou traitements de base janvier 2012 (les nouveaux statuts) x 1,2094 (sal. bar.).
330	Etablissements et services de santé (Pas pour les résidences-services) - Hôpitaux privés, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitation protégée, homes pour personnes âgées, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, centres de réadaptation, soins infirmiers à domicile, services intégrés pour les soins à domicile, services du Sang de la Croix Rouge de Belgique, centres médico-pédiatriques et maisons médicales: octroi annuel de la prime d'attractivité (dans le courant du dernier trimestre). Montant 2013: 626,14 EUR.

* Vous trouverez le numéro de votre commission paritaire sur votre fiche de paie.

Prime syndicale

Travailleurs intérimaires

Si vous êtes affilié-e à la CNE, le volet B du document relatif à la prime pour travailleurs intérimaires (si vous y avez droit) est à renvoyer exclusivement à l'adresse suivante:

CNE - Service Administratif - Chaussée de Louvain 510 - 5004 Bouge

Ce document devra impérativement être signé de votre main ; il est également nécessaire d'y indiquer clairement votre numéro de compte bancaire, et, dans la mesure du possible, votre numéro d'affiliation à la CNE.

Cette procédure vous garantira d'un paiement rapide de votre prime par le service compétent.

Industrie

La prime 2012 est à 128€ (période de référence 01/04/2012 - 31/03/2013). Le montant à payer figure sur l'attestation de la prime (prorata des jours prestés sur la période ci-dessus).

Elle sera de 135€ pour l'accord 2013/2014. Le texte officiel est prévu début décembre.

Chimie

Période de paiement 01/11/2013 - 31/01/2014

Conformément à la CCT nationale relative au financement de la prime, nous sommes, après concertation avec le SETCa-BBTk, la LBC et la CGSLB, en mesure de payer 90 €. Ayants droit

- Etre (ou avoir été) occupé pendant un mois au moins, dans le courant de l'année 2012, dans une entreprise relevant de la compétence de la CP pour les employés de l'industrie chimique (207).
- Etre membre de notre organisation depuis le 01/08/2013 au plus tard et être en règle de cotisation syndicale au moment du paiement de la prime.

Montant de la prime : 90 €

Période de paiement : du 01/11/2013 au 31/01/2014

Procédure de paiement : le paiement de la prime syndicale se fera par virement au compte individuel. Un paiement en espèces ou par chèque circulaire n'est pas possible.

Procédure:

- Les attestations sont disponibles à partir de novembre 2013.
- Vérifiez-les et corrigez-les au besoin. Essayez également de mentionner la nouvelle situation du membre (autre entreprise, statut de pré pensionné, etc...).
- Numéro de compte exact.
- Mentionnez les nouveaux membres sur une liste distincte (avec toutes les données nécessaires, voir l'attestation).
- Envoyez au secrétariat administratif de la CNE, chaée de Louvain 510, 5004 Bouge.

Sidérurgie

Nous avons, comme chaque année à la même époque, réuni le Fonds social Sidérurgie afin de déterminer le niveau ainsi que les modalités de paiement de la prime syndicale pour l'année 2013.

Nous avons pris la décision à l'unanimité d'augmenter le montant à 115 €.

Les modalités d'octroi restent inchangées, c'est-à-dire :

- être sous contrat EMPLOYÉ (au 1er septembre 2013) et participer au « payroll » de l'entreprise (pour rappel, cela signifie que les intérimaires, les travailleurs en régie, les affiliés hors secteur n'ont pas droit à la prime syndicale de la CP 210) ;
- être affilié au plus tard au 1er mai de l'année de paiement ;
- être en règle de cotisation à la date du paiement.

Période de paiement de la prime : jusqu'au 15/12/2013.

Comme les années précédentes, le montant de la prime sera versé sur le compte bancaire. Si depuis le paiement de la prime 2012, le numéro de compte de l'affilié a changé, il faut le signaler au service administratif de la CNE afin d'exécuter correctement le paiement.

Suite de la page 16

exactement, le 31 décembre 2014, plus de 35.000 jeunes chômeurs seront exclus de toute allocation, à cause de politiques d'austérité du gouvernement. Ici ou là, un convive ayant déjà goûté le mousseux leur lance « *oui mais nous on travaille dur pour des petits salaires, alors vous, les chômeurs, ne vous plaignez pas* ». Mais des chômeurs lui répliquent : « *le jour où on n'aura plus rien pour vivre on devra, comme en Allemagne aujourd'hui, accepter des mini-jobs à 1€ de l'heure, et ce seront tous les salaires qui baisseront - le tien aussi* ». Au premier des douze coups de minuit, les uns et les autres se rendront compte que leurs divisions ne servent que ceux qui exploitent les uns et excluent les autres. Au douzième coup, ils trinquent ensemble à l'unité de tous les travailleurs, avec ou sans emploi...

Fin du conte... Les affilié-es de la CNE ne veulent pas d'histoires pour enfants ! Ils veulent une société plus juste, où leurs droits soient bien défendus. Et ils savent que, même si plusieurs éléments du conte sont réels (la campagne « scinderles-banques.be » marche fort, l'audition des syndicats au Parlement Wallon a bien été obtenue, et plusieurs députés wallons ou bruxellois de la majorité ont annoncé qu'ils ne voterait pas le TSCG), il ne faut pas trop compter sur nos ministres pour que ces espoirs deviennent réalité. Mais le symbole de Noël, dans la tradition chrétienne, n'était-il pas, précisément, que ce n'est pas du Roi Hérode, ni de l'occupant romain, que viendrait l'espoir d'un monde meilleur, mais bien d'un enfant né parmi les pauvres, et dont le message s'adressait au peuple, aux opprimés et aux exclus ?

Et si, aujourd'hui encore, c'était d'en bas que l'espoir devait renaître ? Vous êtes toujours plus nombreux à vous affilier à la CNE, pour y défendre vos propres intérêts, et l'espoir d'un monde meilleur. Grâce à vous, nous avons gagné des batailles en 2013. Avec vous, nous en mènerons d'autres en 2014. Merci de votre engagement et de votre fidélité, joyeuses fêtes, et que 2014 soit réellement une année d'espoir pour chacun-e d'entre vous et pour nous tous ensemble.

Felipe Van Keirsbilck,
Secrétaire général.

Un conte de Noël

Décembre. Il fait sombre, il commence à faire froid, et on sait que les jours vont encore raccourcir. Les petites lumières des décos de Noël tentent de nous donner du courage, mais on sait que la vraie lumière, le soleil qui nous réchauffera, ce n'est pas pour demain...

Depuis l'enfance, pourtant, nous avons appris que décembre n'est pas le moment de désespérer, mais d'espérer davantage. Essayons.

Vendredi 6 décembre. Pour la Saint Nicolas, la Belgique se rend compte qu'il est impensable, dans un pays si riche, que 25% des enfants de Bruxelles et de Wallonie vivent dans la pauvreté. Au lieu de faire appel à la charité du public, nos gouvernements décident de rétablir, en 2014, une gratuité réelle de la crèche et de l'école, des soins de santé et des transports pour tous les enfants. Et de relever tous les salaires et allocations les plus bas, en mettant les familles les plus faibles à l'abri de l'austérité.

Lundi 9 décembre. Le Réseau Financement Alternatif et le Collectif Roosevelt ont récolté des dizaines de milliers de signatures pour leur campagne « scinder les banques » que la CNE et la CSC soutiennent (voir page 3). Le gouvernement se rend compte que son projet de mini-séparation bidon ne répond qu'aux intérêts des multinationales de la finance, et il change son fusil d'épaule. Dans toute l'Europe, à commencer par la Belgique, il faut envoyer un message clair aux banques : vous êtes là soit pour spéculer, soit pour récolter l'épargne des ménages, mais pas les deux à la fois. Sinon, tôt ou tard, c'est avec l'argent des épargnantes que vous spéculerez.

Mardi 10 décembre. À l'occasion de la journée internationale des Droits de l'Homme, le Premier ministre prononce un discours très émouvant. Mais au beau milieu de ce discours, il se rend compte brutalement, que c'est son propre gouvernement qui renvoie vers l'Afghanistan, le Congo ou ailleurs, des familles entières de demandeurs d'asile qui ne sont un danger pour personne, mais sont en danger de mort ou de torture chez eux. Subitement, il déchire les pages qu'il lui restait à lire et quitte les journalistes ébahis en leur déclarant : je ne vais plus parler des Droits de l'Homme, je vais demander à mon gouvernement de fermer les centres fermés et d'accueillir dignement ces hommes, ces femmes et ces enfants dont les droits sont menacés chez eux.

Jeudi 19 décembre. Bruxelles, des milliers de citoyens ont répondu à l'appel des agriculteurs et de nombreux mouvements sociaux (dont la CNE) réunis dans l'alliance D19 (www.19-20.be) : nous ne voulons pas d'un sommet européen au service des multinationales. Nous voulons un sommet qui lutte contre le chômage, le changement climatique, la pauvreté et les inégalités. Tout le quartier européen est envahi de manifestants, pacifiques mais déterminés. Le président de la Commission, Barroso, avoue n'avoir travaillé depuis 5 ans que pour le profit des grands détenteurs de capitaux, et démissionne illiko. Les chefs d'Etat sont désemparés : ils se rendent compte qu'ils ne peuvent plus se cacher derrière « l'Europe » : l'Europe, c'est eux. Devant ces milliers de gens qui ne veulent plus leur donner un chèque en blanc, ils annulent leur Sommet et les négociations d'une grande zone de libre-échange avec les USA, et programment pour le printemps un autre sommet dont le titre sera : vers une Europe sociale, féministe, écologique et démocratique.

Le même jour, le Parlement wallon rejette le TSCG (traité européen instaurant l'austérité obligatoire) : grâce à l'audition des responsables syndicaux ce 4 décembre, beaucoup de député·es wallon·nes se sont rendus compte qu'ils étaient en train de se rendre complices d'une monstruosité que les électeurs ne leur pardonneraient jamais. La Belgique est ainsi le premier pays à se débarrasser de l'euro-austérité et à chercher une vraie solution à la crise !

Mardi 24 décembre. Il y aura de la neige à Noël ! Beaucoup, même : le thermomètre descend à -15°. De plus en plus de gens se rendent compte que ce n'est pas avec le gadget électoral de la TVA à 6% sur l'électricité qu'ils vont chauffer leur maison. Et que la vraie solution serait d'utiliser l'argent public pour isoler les bâtiments. Comme des milliers de gens commencent à dire ça clairement, les partis politiques décident d'arrêter de prendre les électeurs pour des enfants à qui on peut jeter de la poudre aux yeux un mois avant les élections (la TVA à 6%, c'est pour avril...), et mettent dans leur programme une vraie priorité pour que tous les ménages puissent vivre bien en consommant moins.

Mardi 31 décembre. Dans toutes les villes de Wallonie et de Bruxelles, les réceptions de réveillon sont interrompues un moment par des groupes de chômeurs, qui expliquent que dans un an

Suite en page 15

En savoir plus
et débattre...

